

# Lettre d'information SAEN

Flash info du 12 janvier 2022

Chères et chers collègues,

Voici déjà une deuxième lettre pour janvier, mais l'actualité l'impose. Permettez-nous de vous transmettre deux informations importantes :

- Nous ne l'avions pas souhaité, mais la **pandémie** n'en finit pas de rebondir. Ces derniers jours, le SAEN a pu discuter avec Mme Crystel Graf, cheffe du DFDS, avec M. Jean-Claude Marguet, chef du SEO et avec M. Claude-François Robert, médecin cantonal. Nous regrettons vivement que le masque soit imposé aux élèves dès la 5H, et nous demanderons que cette mesure dure le moins longtemps possible. Plusieurs questions sont sur la table, comme le maintien (ou non) des camps de ski de février, les tests groupés ou individuels, les mises en quarantaine d'élèves ou d'enseignant-es. N'hésitez pas à nous écrire si des choses particulières se passent dans votre collège, ou si vous avez des questions ou des remarques.

- Comme vous l'avez lu dans la lettre SAEN du 3 janvier, la gauche du parlement a demandé une amélioration du **congé maternité** des fonctionnaires, en abandonnant la prise en compte des jours d'arrêt de travail avant l'accouchement. Il s'agit d'une injustice flagrante pour les futures mamans touchées dans leur santé et celle de leur bébé. Malheureusement, la droite renâcle et cherche des compensations malvenues. Une réaction des syndicats est prévue **le 25 janvier**. Merci de lire attentivement les documents joints. Parlez-en avec vos collègues et demandez-nous des tracts et des autocollants !

**Vous avez des questions ?  
Nous sommes à votre disposition,  
par exemple en venant dans votre collège  
pour parler du SAEN  
lors d'une séance des maîtres-ses.**

*Le comité du SAEN vous souhaite une excellente rentrée 2022, malgré les circonstances.*

*Pierre-Alain Porret, SAEN, président  
Rue du Castel 21  
2024 St-Aubin-Sauges  
079'748'29'12  
[pierre-alain.porret@saen.ch](mailto:pierre-alain.porret@saen.ch)*

**N'hésitez pas à parler du SAEN à vos collègues non syndiqué-es !!!**

***Vous pouvez le faire en imprimant et affichant cette lettre.  
Pour les envois par courriel, évitez d'utiliser les listes de distribution officielles  
de votre établissement, ce qui n'est pas autorisé.  
Dans ce cas, privilégiez vos propres contacts. Merci !***